



Cabinet

Service de la représentation de l'Etat et de la
Communication Interministérielle

Affaire suivie par : C. CATTANEO

Tél : 04 71 09 92 18

Le Puy-en-Velay, le 3 janvier 2020.

**NOTE à l'attention
des membres du Corps Préfectoral et des Chefs de services de préfecture
et des DDI**

Objet : Elections municipales du 15 et 22 mars 2020
Période de réserve électorale.

Refer : Instruction Ministère de l'Intérieur – Secrétariat Général du 30 décembre 2019

En raison des prochaines élections municipales, vous voudrez bien, selon l'usage, vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publiques, pendant la période de réserve électorale, fixée du lundi 24 février au dimanche 22 mars 2008 inclus.

Je vous remercie par avance de faire une stricte application de cette disposition.

Très cordialement

Le Préfet,

Nicolas de Maistre